

## **COMMUNIQUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, lors de sa première séance de la nouvelle législature, a fait le point de la situation après le battage médiatique mené depuis un peu plus d'une semaine sur sa décision prise fin 2010. En décembre dernier, il a décidé, conformément à l'obligation légale qui lui est faite, de prendre des mesures pour tenter de récupérer les arriérés souvent cumulés d'impôts, de taxes et autres redevances de certains administrés. Il a chargé le responsable des finances d'entendre les récalcitrants pour trouver un arrangement. Ce communiqué précisait encore qu'en fonction du type de redevance, la municipalité pourrait recourir à tous les moyens légaux pour obtenir leur règlement. S'agissant des taxes dues pour les chiens, il se référait notamment à la loi cantonale qui permettrait d'aller jusqu'à l'abattage de l'animal si la taxe n'était pas acquittée. Or, avant l'engagement de la première démarche, la commune est devenue l'objet d'un battage médiatique incroyable. Immédiatement, les autorités et le personnel ont été dépeints, par une certaine presse de boulevard, comme des êtres sanguinaires, décidés à faire passer de vie à trépas tous les chiens du village. L'impact a été tel que les membres des autorités et du personnel ont été submergés par une avalanche de réactions allant de la protestation à la menace de mort en passant par tous les stades de la grossièreté, par téléphone, par écrit, par poste ou par courriels. La polémique a enflé au point que l'on parle aujourd'hui du massacre des canidés de Reconvilier et cela sur l'ensemble de la planète. Si la liberté d'expression est garantie dans notre pays, l'autorité communale va toutefois examiner l'opportunité de poursuivre ceux qui ont dépassé et de loin le tolérable dans l'expression de leur mécontentement ou qui ont travesti la vérité.

Si la rumeur colportée par les médias a eu un effet excessif à l'extérieur, la municipalité constate que plus de la moitié des taxes en souffrance ont été réglées à ce jour et que des chiens non déclarés depuis plusieurs années ont été annoncés à l'administration par leur propriétaire.

Il est temps de revenir à la réalité. Le conseil municipal a lancé un appel énergique à l'intention de ceux qui, parmi ses concitoyens, ne respectaient pas leurs obligations. Il entendait susciter un comportement responsable afin qu'ils s'acquittent des taxes et autres impôts dont ils sont redevables. A ce jour, il n'a ni entendu le premier débiteur ni engagé une quelconque démarche.

Il n'entend pas alimenter la polémique lancée sur les conséquences de l'application de la loi cantonale. Le moment venu, s'il devait être confronté à des récalcitrants, il étudiera avec les autorités cantonales comment y faire face dans le cadre de la légalité. Le conseil municipal n'a pas et n'a jamais eu l'intention d'organiser la solution canine finale que lui prêtent aujourd'hui les défenseurs des animaux. Il faut que cesse ce remue-ménage qui n'a pour résultat que de soutenir une minorité de mauvais payeurs, qui tentent de se soustraire à leurs obligations. Ceux-là n'ont pas droit à un traitement de faveur mais il est bien clair que cela ne se fera pas au détriment d'animaux.

Reconvilier, le 18 janvier 2011

Le Conseil municipal.